

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202211-159

Du 2 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Laboule, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, DODARD Max..

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de LACOUR Gladie), CARRIER Martine (pouvoir de DJIANN Nicole), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de BERRES Thierry), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), DEFFREIX Christophe (pouvoir de BOISSIN Eric), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), PRANDI Patrice (pouvoir de BELVA Nathalie).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoir : 7

Date de la convocation 26 octobre 2022

A été élu secrétaire : GONTIER Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL (45100) DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Président présente à l'assemblée le projet de décision modificative n°1 au budget primitif du budget principal 2022 en précisant que cette décision porte sur des virements entre chapitre et des crédits supplémentaires :

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-011-60612-Energie électricité		5 000 €		
D-012-6411-Personnel titulaire		35 000 €		
D-012-6413-Personnel contractuel		25 000 €		
D-615228-Entretien autres bâtiments publics	4 000 €			
D-6184-Versements à des organismes de formation	6 000 €			
D-6451-URSSAF		18 000 €		
D-6453-Caisse de retraites		18 000 €		
D-657341-Communes membres gfp	2 000 €			
D-673-Titres antérieurs annulés		25 000 €		
D-7391178-Dégrèvements Taxe Gemapi		1 600 €		
D-022-Dépenses imprévues	30 600 €			
R-6419-Remboursements personnel				8 000 €
R-70841-Remboursement budgets annexes				15 000 €
R-7318-Autres impôts-Rôle supplémentaire				4 000 €
R-7382-TVAG				57 000 €

R-7718-Autres recettes exceptionnelles				
TOTAL FONCTIONNEMENT	42 600 €	127 600 €		87 000 €
INVESTISSEMENT				
D-2041412 – FDC Saint-Mélany		2 000 €		
D-041-21578-Mobilier vélos (département)		5 880 €		
D- Op 165- Communication (microfolies)		15 000 €		
D- Op 170 – Documents urbanisme	1 000 €			
R-041- 1313- Subvention département (mobilier vélos)				5 880 €
R-10222- FCTVA				16 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 000 €	22 880 €		21 880 €

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Adopter la décision modificative n°1 du budget principal 2022 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX
Président

GONTIER Philippe
Secrétaire de séance

